

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste.....	
b. Baux à réhabilitation, QPV, Mayotte.....	
c. Exonération de longue durée (logements sociaux).....	
d. Locaux industriels.....	32 661
Taxe foncière (non bâti).....	42
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements..	39
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire..	265
c. Base minimum.....	44 036
d. Locaux industriels.....	476 954
e. Autres allocations.....	703
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.....	526
Dotations pour perte de THLV.....	
Dotation TH (Mayotte).....	

2. BASES NON TAXÉES

Basexonérées par le conseil communautaire	
Taxe foncière (bâti).....	
Taxe foncière (non bâti).....	
Cotisation foncière des entreprises (CFE).....	
Basexonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti).....	1 426 258
Taxe foncière (non bâti).....	2 251 547
Cotisation foncière des entreprises (CFE).....	300 837
Basexonérées par la loi au titre des terres agricoles...	
3. CVAE	
a. Part nette versée par les entreprises.....	404 420
b. Part dégrèvée.....	290 014
c. Exonérations non compensées.....	
4. TAXE D'HABITATION	
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants...	4 166 474
b. Bases des locaux vacants soumis à la THLV.....	
c. Taux figé de taxe d'habitation.....	9,06

5. PRODUIT DES IFR

Éoliennes et hydroélectriques	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	38 336
Centrales hydrauliques	368 669
Transformateurs	30 164
Stations radioélectriques	49 469
Gaz (stockage, transport...)	6 766
6. FRACTION DE TVA	2 980 364

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

	Taux maximal de droit commun 11	Taux maximum dérogatoire 12	Taux maximum avec rattrapage 13	Taux moyen 75 % 14	Taux maximum avec capitalisation 15	Taux maximum avec majoration spéciale 16
1 ^{ère} année de FPU						
Régime de croisière	24,26	24,78		18,86	24,26	26,11
Coefficients de variation du taux moyen pondéré	Plafonnement du taux de CFE					
	Taxe foncière (bâti)	Taxes foncières (bâti et non bâti)	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre	Taux moyen communal 2022 (niveau national)	Taux plafond 2022	Taux maximum de la majoration spéciale
	17	18	19	20	21	1,33
Régime de croisière	1,003183	0,978936		26,50	53,00	
Majoration spéciale du taux de CFE						
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 national						
de l'EPCI						
35,75						
Taux maximum de la majoration spéciale						
1,33						

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

	Bases d'imposition effectives 2021		Taux de référence pour 2022		Taux d'imposition plafonné pour 2022		Bases d'imposition prévisionnelles 2022		Produit de référence (col. 4 x col. 2 ou 3)		Taux voté		Produit correspondant (col. 4 x col. 6)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Cotisation foncière des entreprises	5 305 164	24,78	>>>	5 564 000	1 378 759	26,10	1 452 200							
		Réserve de taux capitalisée	Taux mis en réserve	Durée retenue si décision de modifier la durée d'intégration										
Taxes additionnelles		Taux de référence pour 2022	Taux moyens pondérés des communes si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit fiscal de réf. (col. 4 x col. 2 ou 3)	Taux voté	Produit correspondant (col. 4 x col. 6)							
Taxe foncière (bâti)	25 465 895	2,29	3	26 420 000	605 018	4,90	1 294 500							
Taxe foncière (non bâti)	1 305 064	9,35		1 347 000	125 945	16,95	221 316							
			Produit de référence des taxes foncières		730 963		Total							1 495 956

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle (il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée)

Taxes additionnelles	Taux de référence pour 2022	8	9	10	11
Taxe foncière (bâti)	2,29	1195,956	2,046555	4,69	
Taxe foncière (non bâti)	9,35	730 963		19,14	
		Produit attendu des TF			
		Produit de référence des TF			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

	CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
	694 434	127 204	291 036	377 483	111 606	2 980 364	4 582 127
Alloc. compensatrices		555 226	DCRTP	Versement FNGIR		Contribution FNGIR	1 017 562
							1 017 562

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produit attendu des taxes à taux votés (col. 7)	Total autres ressources (cadre II)	Allocations compensatrices + DCRTP	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	Fraction de TVA nationale	Montant total prévus. 2022 de fiscalité directe locale
2 948 160	1 601 763	555 226		1 017 562	2 980 364	7 067 954

À AGEN
le 16 MARS 2022

le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
PERINETTI CATHERINE

le Préfet
le 12 AVR. 2022

pour le Président, par délégation
M. Jean-Jacques BROUILLET
PRÉSIDENT

FEUILLET À RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA DÉCLARATION DE VOTER